

N° 28176-2018 / J-ARU

du
17/09/18.



BP 27341
98863 Nouméa Cédex
Mobiles : 75 29 82 / 78
Ridet : 1 204 205.001
Email : valtini@lagoon.nc

Madame Prescilia COUARRAZE
Direction de l'environnement

Nouméa le, lundi 17 septembre 2018

Objet : modification Arrêté ICPE ECOTRANS 2016-20121/DENV du 6 juillet 2106.

Madame,

Je fais suite à notre rencontre du vendredi 14 septembre 2018 dans nos locaux situés au 4-5 avenue baie de Koutio à Ducos, pour vous signaler que nous incluons dans nos composts et engrais organiques un nouveau déchet.

En effet, depuis le mois de mars 2017 nous incluons les déchets de cantines de la Caisse des Ecoles de la communes de Nouméa ainsi que les rebus de production des commerces et industries alimentaires (casino johnston et goodman fielder.

Farines, blés, et fruits et légumes invendus. Pour une quantité annuelle de 180 tonnes tous déchets confondus.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions et explications techniques.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Madame Valérie TINI

ARRIVÉ LE : 19 SEP. 2018
N° 28176-2018

PROVINCE SUD direction de l'environnement	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIEP	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ											
COPIE											
OBSERVATIONS	VA 25/09 BGD + info BICPE 26/09 PL										